

# [LE MARCHÉ DU LUNDI]

26 FÉVRIER 2024

**Cesare VITALI**  
Responsable de l'ISR

## L'Union européenne veut réduire ses émissions de 90% d'ici 2040

Le Green deal ou Pacte vert pour l'Europe, lancé en 2021, vise à atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050. Pour y parvenir, l'Union européenne (UE) a fixé un premier objectif : réduire les émissions de 55% d'ici 2023 par rapport à 1990 au sein de l'UE. Pour accélérer la trajectoire vers la neutralité carbone, la Commission européenne a proposé en février un second objectif : réduire les émissions de 90% d'ici à 2040 par rapport à 1990. Il s'agit d'une étape intermédiaire clé.

Selon la Commission européenne, fixer un objectif climatique pour 2040 aidera l'industrie européenne, les investisseurs, les citoyens et les gouvernements à mettre en place les mesures nécessaires et à réaliser les investissements au cours des années à venir pour maintenir l'Union européenne sur la bonne voie vers la neutralité climatique d'ici à 2050.

Pour fixer ce pourcentage à -90% d'émissions, la Commission européenne s'est appuyée sur l'avis du Conseil scientifique consultatif européen sur le climat (*European Scientific Advisory Board on Climate Change - ESABCC*) qui proposait de réduire les émissions de 90% à 95%.

Selon l'étude de la Commission européenne, pour atteindre cet objectif, tous les secteurs d'activité - dont les transports, l'industrie, le bâtiment et l'agriculture - devront se transformer. En particulier, l'UE vise une décarbonation complète du secteur de l'énergie, notamment à travers des solutions à faibles émissions de carbone comme les énergies renouvelables, le stockage du CO<sub>2</sub> et l'efficacité énergétique. Dans le secteur des transports, les émissions devraient diminuer de près de 80% d'ici à 2024 grâce à des solutions technologiques innovantes et à la fixation d'un prix du carbone.

La Commission européenne a formulé sa recommandation sur la base d'une analyse d'impacts détaillée (605 pages !) qui explore les implications socio-économiques et environnementales d'une série de trajectoires de réduction des émissions. Par exemple, pour respecter l'objectif de réduction de 90% d'émissions, la Commission européenne estime que près de 660 milliards d'euros par an seront nécessaires pour les investissements énergétiques au cours de la période 2031-2050, ce qui équivaut à 3,2%

du PIB de l'UE. Pour les transports, les dépenses sont estimées à environ 870 milliards d'euros par an sur la même période, soit 4,2% du PIB des États membres. Mais ne pas agir serait tout aussi coûteux : les dommages économiques dus au climat en Europe ont été estimés à 170 milliards d'euros au cours des cinq dernières années. En outre, la réduction des émissions et le passage à des énergies propres contribueront également à réduire la dépendance de l'Europe à l'égard des combustibles fossiles, qui représentaient plus de 4% du PIB en 2022.

Selon certaines ONG, notamment Greenpeace et Carbon Market Watch, cette stratégie est considérée comme encore insuffisante et aurait pu être plus ambitieuse pour se positionner sur une trajectoire de décarbonation alignée avec la neutralité carbone. Ces ONG regrettent l'absence de date précise de sortie progressive des combustibles fossiles et des subventions publiques liées aux combustibles fossiles. Un autre point à renforcer selon les ONG est le recours aux technologies d'élimination et de séquestration du carbone équivalent à 400 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an d'ici 2040. Cela porterait l'objectif de l'UE à une réduction de seulement 82% des émissions en valeur absolue.

A ce stade, cette mesure ne fixe pas d'obligations juridiquement contraignantes pour les pays de l'Union européenne. Ce sera donc à la prochaine Commission européenne, élue aux élections de juin 2024, de soumettre une proposition législative formelle aux États et au Parlement européen sur l'objectif 2040 de l'UE.

**ecofi** Actifs pour le futur

## #ISR

“

**LA COMMISSION EUROPÉENNE ESTIME QUE PRÈS DE 660 MILLIARDS D'EUROS PAR AN SERONT NÉCESSAIRES POUR LES INVESTISSEMENTS ÉNERGÉTIQUES AU COURS DE LA PÉRIODE 2031-2050, CE QUI ÉQUIVAUT À 3,2% DU PIB DE L'UNION EUROPÉENNE.**

”

### INTERVIEW

**Les déchets, tout sauf une poubelle en bourse !**

**Karen Georges, gérante actions, partageait ses valeurs au micro de Guillaume Sommerer sur BFM Bourse.**

**>>> [Voir l'interview](#)**



Identifiant unique REP  
Papiers n°FR308133\_03SANF

Le présent document est fourni par Ecofi, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 97-004, société anonyme immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 999 990 369. Siège social : 12 boulevard de Pesaro / CS 10002 92024 Nanterre Cedex